



Compte rendu de la séance du vendredi 06 septembre 2019

Présents : Bernard BOLORONUS, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, Rachel BOSSWINGEL, Céline KLEIN, Sylvie NATIVEL, Laurent WIEST

Absents : François JACQUOT

Excusés :

Procuration : Jean BUEB par Bernard BOLORONUS, Yannick PANDIN par Rachel BOSSWINGEL, Guillaume VIRON par David FINK

Secrétaire(s) de la séance : Céline KLEIN

Ordre du jour:

1. Foyer communal - Avant-projet définitif
2. Installation de méthanisation à Gommersdorf - avis sur le plan d'épandage de digestat
3. Mur d'enceinte de l'Eglise
4. Déclarations d'intention d'aliéner
 1. 4A rue du Ruisseau
 2. 4 rue des Lilas
 3. 107 rue André Malraux
 4. rue Thiébault Walter (section AD parcelles 23 et 24)
 5. rue des Lilas (section AI parcelles 20 et 23)
5. Décision modificative - BP forêt
6. Décision modificative - BP eau
7. Terrains appartenant à la SNCF - possibilité d'achat
8. Divers
 1. Travaux au captage
 2. PLU
 3. Journée du Patrimoine - 21 septembre 2019
 4. contrôle PEFC

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 16 juillet 2019 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

FOYER COMMUNAL - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (2019 09 01)

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération 2019_03_02 du 1^{er} mars 2019 un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation du foyer communal a été signé avec l'équipe de Maîtrise d'œuvre dont le mandataire est KRUMMENACHER Architecture.

Il est rappelé qu'au stade de la consultation de maîtrise d'œuvre, le montant prévisionnel des travaux était de 900 000 € HT afin de permettre la rénovation thermique, acoustique, et



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

la mise en accessibilité du bâtiment. Une option de reconstruction à neuf pouvait être proposée par le maître d'œuvre. Lors de la phase esquisse le maître d'œuvre a mené une réflexion sur les deux options, à savoir la rénovation ou la reconstruction. Le conseil municipal a opté pour l'option reconstruction afin d'optimiser les coûts d'entretien futurs, de rationaliser les espaces et traiter plus efficacement l'insonorisation.

Conformément à sa mission, l'équipe de Maîtrise d'œuvre a réalisé les études d'Avant-Projet Définitif (APD) et a arrêté le montant des travaux à la somme de 1 292 532 € HT.

L'augmentation de ce montant par rapport à l'enveloppe prévisionnelle se justifie :

- Par le choix du maître d'ouvrage d'opter pour une reconstruction à neuf du bâtiment et non une rénovation comme prévu initialement en raison des coûts induits par la maintenance d'un bâtiment à étage, la difficulté d'optimiser les espaces existants...
- par la prise en compte dans le projet de demandes émises lors de la concertation qui a eu lieu avec les différents usagers et services du bâtiment.

Cela concerne :

- l'amélioration acoustique et thermique,
- l'augmentation des surfaces prévues.

A ce titre, le Conseil Municipal est informé du coût du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif (APD). La rémunération définitive de l'équipe de Maîtrise d'œuvre pourra ainsi être fixée sur la base de ce montant.

Le lancement du projet est approuvé et inscrit dans le BP 2019 (imputation sur la section d'investissement : nature 2313 opération Bâtiments communaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND NOTE de l'Avant-Projet Définitif pour la reconstruction du foyer communal pour un montant arrêté à 1 292 532 € HT avec les options équipements scéniques, alarme intrusion, contrôle d'accès et vidéo surveillance,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE UNITE DE METHANISATION AGRICOLE COLLECTIVE SUR LA COMMUNE DE GOMMERSDORF (2019 09 02)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société HOPLA GAZ a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement dans le cadre du projet de création d'une unité de méthanisation agricole collective qui sera implantée sur la commune de Gommersdorf, au lieu-dit « Starckenstruethmatten ».

Une consultation du public concernant ce projet se déroule du 18 septembre 2019 au 16 octobre 2019 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet et à adresser la délibération visée à Monsieur le Préfet au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit le 31 octobre au plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code de l'Environnement, la mairie a été destinataire du dossier de consultation du public présenté par la société HOPLA GAZ. Une note explicative de synthèse du projet a été jointe à la convocation des membres du conseil municipal et mise à disposition des conseillers en mairie.



Vu la nécessité de développer dans les territoires les moyens de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, afin de contribuer aux objectifs nationaux inscrits dans le titre I de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte, avec notamment l'atteinte de 32% de la consommation finale brute en 2030 par les énergies renouvelables ;

Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables en France métropolitaine ;

Considérant que le projet d'unité de méthanisation agricole collective s'inscrit pleinement dans la réalisation de ces objectifs, qu'il participe également à l'amélioration des pratiques agricoles (valorisation du lisier, du fumier et des autres ressources organiques des exploitations agricoles partenaires, amélioration de la qualité des engrais et réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, diminution des odeurs dues à l'épandage...) et qu'il constitue un projet de développement durable participant d'une économie circulaire ;

Après débats et délibération, chaque conseiller ayant été mis en mesure de consulter le dossier de consultation du public mis à leur disposition en mairie, le conseil donne un avis favorable pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société HOPLA GAZ, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une absentention.

TRAVAUX - MUR D'ENCEINTE DE L'EGLISE (2019 09 03)

Monsieur le Maire rappelle que la démolition de la maison 1 rue Brigade Alsace Lorraine a fait apparaître que le mur d'enceinte de l'Eglise n'est pas en bon état et doit être remplacé. Cette modification permettrait également d'élargir l'accès à l'arrière de l'Eglise afin de permettre le passage d'engins en cas de travaux.

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'engager les travaux de reconstruction du mur d'enceinte de l'Eglise (côté rue de la Brigade Alsace Lorraine)
- de faire réaliser le fond de forme sur la partie non préparée du terrain
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019, section d'investissement, opération 12.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (2019 09 04)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner relatives aux projets de ventes suivants :

- vente d'un bien de Mme Stéphanie FURLING au profit de Mme Cynthia MEYER, surface 11 ares 36 ca, 4a rue du Ruisseau
- vente d'un bien de Mme Christiane WAMSTER au profit de M. Stéphane BONNINGUE et Mme Laetitia AYARI, surface 26 ares 96 ca, 4 rue des Lilas
- vente d'un bien de MM Gérard et Patrick BUOB au profit de M. Arnaud MOSER, surface 8 ares 63 ca, 107 rue André Malraux



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

- vente d'un bien de M. David RODRIGUES et Mme Céline KUBLER au profit de M. et Mme Julien KRIEGISCH, surface 12 ares 08 ca, rue des Lilas
- vente d'un bien de la SARL Blanc au profit de M. et Mme Jonathan SCHINDLER, surface 12 ares 88 ca, rue Thiébault Walter.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces projets de vente.

DECISION MODIFICATIVE 1 - BP FORET (2019 09 07)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
611	Contrats de prestations de services	-6000.00	
65548	Autres contributions	6000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE 1 - BP EAU (2019 09 05)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-40.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		-40.00
TOTAL :		-40.00	-40.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		60995.98
2315	Installat°, matériel et outillage techni		-60995.98
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE 2 - BP EAU (2019_09_06)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
70111	Ventes d'eau aux abonnés		-4255.00
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		4255.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
139111 (040)	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	4100.00	
13918 (040)	Autres subventions d'équipement	155.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-4255.00	
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		0.00	0.00
----------------	--	-------------	-------------

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative.

TERRAINS APPARTENANT A LA SNCF - POSSIBILITE D'ACHAT

Monsieur le Maire a recensé les terrains appartenant à la SNCF susceptibles d'être acquis par la commune. Après consultation de la SNCF, il serait judicieux de regrouper tous les terrains à acquérir afin de présenter une offre globale. Monsieur le Maire est en cours de négociation avec la SNCF et attend une proposition.

DIVERS

- Travaux au captage

Monsieur le maire rend compte des travaux en cours au captage.

- Révision du PLU

Certains points du règlement doivent être éclaircis. Une réunion sera organisée prochainement.

- Journée du Patrimoine

Le thème de la forêt a été retenu cette année ; une exposition sera organisée au chalet de chasse du lot n°1 avec les chasseurs et l'ONF, samedi 21 septembre 2019 entre 14h et 17h.

- contrôle PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Un audit a été réalisé récemment. La certification devrait être maintenue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 21h15.
Délibéré en séance, les jours et an susdits